

RÉINSCRIPTION

Pour le 12 juillet au plus tard

- Corriger si besoin les informations personnelles et/ou les cases « activités », « niveau scolaire »
- Apposer sa signature sur la feuille d'inscription après lecture
- Joindre la feuille d'imposition

1ère INSCRIPTION

Dès le mercredi 28 août

Venir directement au secrétariat du Conservatoire muni de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 pour les habitants des communes du syndicat.











- ▶ les horaires de Formation musicale et de danse
- ▶ les jours et heures de permanences des professeurs d'instruments (du 02 au 07 septembre 2019) pour fixer avec les parents ou l'élève adulte, l'horaire du cours

Seront disponibles sur :

- le site www.conservatoire-valdeseine.fr
- Le compte Facebook www.facebook.com/conservatoire-valdeseine
- Les panneaux d'affichage
 - Conservatoire Le Trait
 - Mairie de St Wandrille Rançon
 - Salle Hélène Bouchet

Nota bene : Sans la feuille d'imposition, le tarif **maximum** sera appliqué.

Reprise des cours : **lundi 9 septembre 2019**

I			
N		T	
S	C	I	O
	R		N
	I		
2019 2020	P	Rives en Seine	

LES DROITS D'INSCRIPTION

Le montant du droit d'inscription est perçu au trimestre
(Novembre - Février - Mai)

**TOUT ABANDON DOIT ÊTRE SIGNALÉ ET
TOUTE ANNÉE COMMENCÉE EST DUE DANS SON INTÉGRALITÉ (1)**

(1) Exception : déménagement, maladie, changement de situation familiale ou cas particulier.
La demande doit impérativement être faite par courrier auprès du Directeur.

TARIF A

Cours individuel + Activités de groupe
(Instrument + Formation musicale + Pratique collective)

TARIF B

Formation musicale seule
Éveil musique et mouvements (Maternelle GS)
Initiation musique et mouvements (CP)
Danse débutants (7 ans / CE1)
Danse classique / contemporaine
Danse modern'jazz
Musique d'ensemble
Ensemble de cuivres
Ateliers jazz / Musiques amplifiées
Atelier chant musiques actuelles

TARIF PRATIQUES COLLECTIVES - 37 € l'année

Chœur d'adultes
Ensemble vocal
Orchestre de chambre
Orchestre d'harmonie

LE MONTANT DES COTISATIONS

TARIFS FIXÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAUX VALLÉE DE SEINE
POUR LA COMMUNE DE RIVES EN SEINE POUR LES TERRITOIRES DE
CAUDEBEC EN CAUX ET SAINT WANDRILLE RANÇON.

Tarifs 2019 / 2020 (voté le 25.06.2019)	
QUOTIENT FAMILIAL (€)	TARIF par trimestre (€)
0 à 902	17,50
903 à 1 206	26,20
1 207 à 1 508	39,50
1 509 à 1 8016	59,20
1 8017 à 2 121	74,00
2 122 et plus	89,00
Pratiques collectives : 37 € l'année	
Location d'instrument : 77 € l'année	

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le droit d'inscription est fixé en fonction du quotient familial (revenu imposable divisé par 12, divisé par le nombre de parts en référence pour l'année scolaire 2018/2019, à la feuille d'imposition **2018 sur les revenus de l'année 2017**).

Déduction :

50 % pour la 2ème inscription 75 % pour la 3ème inscription

Majoration :

18,00 € par trimestre pour une 2ème discipline (instrumentale ou vocale).



Le conservatoire a une convention avec les « Bon Temps Libre » et « Pass jeune ».